



ASSOCIATION L'AVANT *DEUX*

VACANCES & LOISIRS ADAPTÉS
AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES | **2023**





Madame, Monsieur,

En 2022, les voyages de l'AVANT DEUX ont repris.

Vous avez été nombreux à vous inscrire et l'arrivée des premiers départs a été un évènement très attendu, pour vous, pour l'association, et pour l'agence de voyages. C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous renouvelons notre offre pour 2023.

Nous espérons que vous serez heureux de nous retrouver pour un prochain séjour.

Soyez certains que nous veillerons à garantir des séjours de qualité pour un voyage où le sourire sera au rendez-vous !

Bruno REVERSE

Président



Caroline THUEUX

Directrice





ASSOCIATION L'AVANT DEUX

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Elle a été fondée en 1984, par des parents, amis de personnes handicapées, et aussi des professionnels. Un groupe de bénévoles continue à faire vivre l'association.

Elle a pour but de promouvoir et d'organiser des activités de loisir, d'échange et de vacances pour des personnes déficientes intellectuelles (jeunes, adolescents et adultes), afin de favoriser et de développer leur intégration sociale dans différents milieux.

Pour ce faire, l'association organise des séjours où chaque personne trouve sa place grâce à l'organisation en petits groupes (7 personnes en moyenne) permettant une adaptation au rythme et aux possibilités de chacun. Le groupe pourra être réduit à 6 vacanciers si accueil d'une personne à mobilité réduite (séjours avec logo).

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- Permettre à chacun des adhérents de vivre des vacances « comme tout le monde »
- Contribuer à l'intégration de la personne handicapée dans notre société et faire évoluer le regard porté sur le handicap mental
- Tisser des liens sociaux. Pour les vacanciers, c'est la rupture avec le milieu de vie habituel, la rencontre de nouvelles personnes et un cadre de vie différent.
- Permettre à chacun de développer ses capacités dans un environnement sécurisant.

Vous trouverez dans les pages suivantes l'ensemble des séjours proposés par l'Avant-Deux pour l'année 2023.

NOS ANIMATEURS

Nos animateurs, pour la plupart, sont des personnes qui proviennent de filières médico-sociales, pour devenir infirmier, éducateur, conseiller en économie sociale et familiale, assistant social ou qui suivent des études en psychologie, sociologie... Ils ont déjà de l'expérience auprès des personnes handicapées. Tous nos animateurs ont été reçus par au moins un des membres du Conseil d'administration avant leur embauche.

Ils ont tous, obligatoirement, une journée de formation avec les membres du Conseil d'administration pour l'organisation générale des séjours, et une réunion propre à chaque séjour, avec les vacanciers accompagnés de leur famille ou d'un référent en présence d'une personne du Conseil d'administration afin de préparer le séjour.

Ils sont tenus de rester en relation avec l'association, les familles ou les référents des établissements pendant la durée du séjour (un contact par semaine et plus en cas de maladie, blessure ou problèmes).





Villiers Saint Orien / Eure Et Loir

Du 29 juillet au 12 août 2023

VOTRE LIEU DE SEJOUR

A 40 km au sud de Chartres, dans un environnement calme en vallée du Loir, un grand gîte indépendant, accessible tout handicap, aménagé dans un ancien corps de ferme rénové avec soin; très beaux volumes, équipements de qualité pour le bien-être et la détente.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Maison indépendante (230 m²), comprenant :

- Au rez-de-chaussée : Cuisine ouverte aménagée avec réfrigérateur/congélateur, micro-ondes et lave-vaisselle; Séjour/salon (58 m²) avec cheminée, TV, lecteur DVD, chaîne hifi, téléphone restreint et wifi; 1 chambre avec 1 lit de 160 (lit et matériel bébé), 2 chambres avec 1 lit de 140, 1 chambre avec 2 lits de 90x200, Salle de bain, WC indépendant, salle d'eau/WC Buanderie avec lave-linge et sèche-linge
- A l'étage : 2 chambres avec chacune 2 lits de 90x200, Salle d'eau/WC

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à C323

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

330 km en 30h 30 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Saint Romain Sur Cher / Loir Et Cher

Du 29 juillet au 12 août 2023

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Au cœur de la Vallée du Cher, entre son vignoble et sa forêt, profitez d'un séjour dans un ancien cellier entièrement rénové avec un espace extérieur privatif

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

- Au rez de chaussée : salon, salle à manger-cuisine aménagée ouverte, wc, cellier, 1 chambre (1 lit 1,60 m), salle d'eau.
 - A l'étage : mezzanine, 1 chambre (1 lit 1,60 m), 1 chambre (2 lits 0,90 m jumelables), 1 chambre (1 lit 1,40 m et 4 lits 0,90 m), wc, salle d'eau.
- Chauffage gaz en supplément (du 1er octobre au 30 avril).
Gîte mitoyen au gîte 1066, les 2 pouvant rassembler 18 personnes.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

260 km en 3h 00 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Quéménéven / Finistère

Du 29 juillet au 12 août 2023

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Entre Quimper et Locronan, Quéménéven est un excellent point de départ pour la découverte du Finistère et de ses hauts lieux touristiques : la Pointe du Raz, l'Île de Sein, la presqu'île de Sein, la presqu'île de Crozon, Douarnenez, Concarneau, les ports bigoudens...

AU PROGRAMME

Promenade le long de la côte Bretonne, rencontres avec les producteurs locaux sur les marchés et dégustation de spécialités régionales : Kouignamann, far breton et les fameuses galettes bretonnes... Laissez-vous tenter !

Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Gîte – Maison indépendante de 250m² sur 3 niveaux, offrant un grand confort.

- Au RDC, une grande cuisine, un séjour qui permettra de vous réunir, 1 chambre (1 lit 140).

- Au 1er étage : 4 chambres (3 lits de 140 et 3 lits 90).

- Au 2ème étage, 1 chambre (1 lit 140 et 1 lit 90), 1 buanderie, 1 bibliothèque et 1 salle de jeux. Au total vous disposerez de 9 lits.

A vous la détente dans le grand jardin et sa terrasse avec salon de jardin et barbecue. Les repas seront préparés en groupe. Une participation sera demandée pour les actes de la vie quotidienne selon les possibilités de chacun. Possibilité d'accueillir un couple.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT



Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

315km en 3h 30 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Caouennec / Côtes d'Armor

Du 29 juillet au 12 août 2023

VOTRE LIEU DE SEJOUR

À 2 km de Caouennec et à 13 km seulement de la mer et de la plage, ce gîte indépendant vous offrira une situation idéale pour découvrir la magnifique Côte de Granit Rose. Vous êtes à 8 km de Lannion capitale du Trégor et à 17 km de la station balnéaire de Perros-Guirec. Nombreuses randonnées possibles. Tennis à 4km, Poney Club à 2km, pêche en étang à 4km, piscine à Lannion. Découvrez le parcours du son à Cavan à seulement quelques minutes du gîte.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Dans un environnement verdoyant, charmante maison de 205m² et édifée sur un terrain privatif clos de 1000 m².

Votre location de vacances se compose comme suit : au rez-de-chaussée : un coin-cuisine-séjour avec poêle à bois, un salon indépendant, 1 chambre (2 lits 0.90x2 m), une salle de bain avec douche, WC. L'étage dispose de 5 chambres spacieuses (1 lit 1 personne 1.30x1.90 m), (2 lits 0.90x2 m), 3 chambres (1 lit 1.40x1.90 m), salle de bain avec douche, WC. Équipement bébé sur demande. La route D21 est à 50 m.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

320 km en 3h 30 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 Couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Louvigne Du Desert / Ile Et Vilaine

Du 29 juillet au 12 août 2023

VOTRE LIEU DE SEJOUR

En Pays de Fougères, 15 mn du Château de FOUGERES, 45 mn des plages normandes et du Mont Saint Michel, ce gîte indépendant vous offre un cadre verdoyant dans une propriété de caractère, 12 ha de prairies avec chevaux, bois et étangs. Jardin privatif avec piscine hors sol, surface de nage d'environ 20 m², profondeur 1m10 idéale pour les enfants, eau réchauffée par système bâche à bulles, pingpong.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Gîte avec excellentes prestations de 200 m² qui allie confort et espace :

- RDC : grand séjour avec poêle à bois - salon de repos - cuisine équipée - 1 ch (1 lit 2 places 160), salle d'eau et WC accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Et : 1 ch (1 lit 2 places 160), 1 ch (1 lit 2 places 140), 1 ch (4 lits 1 place 90), 1 ch (2 lits jumeaux 90), (poss 2 lits 1 pl d'appoint avec supplément), salle de bains, WC, chauffage électrique au sol et convecteurs.

Salon de jardin et barbecue. Draps fournis et lits faits à l'arrivée.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

260 km en 2h 30 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente

St Lary / Hautes-Pyrénées

Du 29 juillet au 12 août 2023

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Le chalet de l'Ours, gîte auberge et centre de vacances niché au sein du joli village de granges d'Espiaube en pied de pistes et à proximité du GR10 vous accueille.

À Espiaube, petit village de grange pastorale, le chalet de l'ours se situe à 1500m d'altitude au pied des pistes, vous pourrez apprécier le calme et la beauté des montagnes.

L'été vous rejoindrez facilement les nombreux chemins de randonnées vers les lacs des Bastans, Néouvielle et le GR10.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Avec une capacité d'accueil de 80 personnes et des chambres (dortoirs) de 4, 8 lits, le Chalet de l'ours a fait le choix, depuis plus de 20 ans, de mettre l'accent sur l'accueil et la disponibilité de notre équipe.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT



Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

600 km en 6h 00 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 Couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Nedde / Haute Vienne

Du 29 juillet au 12 août 2023

VOTRE LIEU DE SEJOUR

C'est dans l'arrière-Pays du lac de Vassivière et la nature verdoyante et boisée du Parc Naturel Régional de Millevaches, que se niche Chalendeix. Belle grange en pierre restaurée avec respect, elle abrite la famille et, avec accès totalement indépendant, le gîte. Salle d'écoute musicale ou salle de séminaire dans un autre bâtiment sur réservation.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Toutes les pièces de vie ou de sommeil regardent vers la vallée qui fait face à la maison.

- Au rez-de-chaussée, grand salon avec cheminée, cuisine-repas, 1 chambre (2 lits 90 jumelés), salle d'eau avec wc privés, accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Au 1^{er} étage 2 chambres spacieuses chacune équipée de 2 lits 90 jumelés et d'un lit 90, l'une dispose de salle d'eau avec wc, l'autre d'une salle de bains avec wc.
- Au 2nd étage, sous les combles, 2 chambres, chacune avec 2 lits 90 jumelés, l'une est équipée de salle d'eau avec wc, l'autre d'une salle d'eau et wc indépendant.

Chauffage électrique. Terrasse en herbe sur deux niveaux.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

340 km en 4h 15 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente

Super Besse / Puy De Dôme

Du 29 juillet au 12 août 2023

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Situé en Auvergne au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans, sur le versant sud du Massif du Sancy, la station de Besse/Super-Besse vous ouvre les portes de la nature. Le centre d'hébergement et d'accueil permanent, appartient au Conseil Départemental de la Creuse, il est géré par la Ligue de l'Enseignement de la Creuse. Le centre se trouve à 55km (dont 25km d'autoroute) de Clermont-Ferrand, dans une jolie station familiale, connue non seulement pour ses activités de neige mais aussi pour ses découvertes touristiques de montagne toute l'année (Volcanisme, faune, flore, patrimoine, gastronomie, ...). Complexe d'hébergement collectif sur 3 étages, d'une capacité de 176 lits, la structure propose des séjours pour tous les âges, en pension complète, en demi-pension, à la semaine, au week-end, à la journée, à la nuitée.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Vous bénéficiez d'un cadre de vie spacieux et d'une vue panoramique dominante imprenable. Une équipe de permanents est à votre écoute pour faire de votre séjour un moment inoubliable. Le Chef propose une cuisine régionale et familiale, préparée sur place avec des produits frais du terroir. Vous serez hébergés en pension complète pendant le séjour.



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B222

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

500 km en 5h30 (sans les pauses)



PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Couffy / Loir-et-Cher

Du 30 juillet au 13 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Situé aux confins de la Sologne, du Berry et de la Touraine, le gîte vous attend. Vous pourrez visiter le zoo de Beauval et les châteaux de la Loire ou tout simplement profiter de la maison et de son jardin spacieux, faire des randonnées en pleine zone de viticulture et de production de fromages de chèvre.

AU PROGRAMME

Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Vous serez logé(e) dans une maison indépendante avec terrain clos et pourrez profiter de son jardin avec salon et barbecue.

- Au RDC, se situent un grand séjour-salon, une cuisine, 2 chambres (1 lit 160, 2 lits 90 superposés mais lit supérieur non utilisé), 1 salle de bains et 2 wc.

- A l'étage, vous trouverez 4 chambres (3 lits 160, 4 lits 90 non superposés), 1 salle de jeux, 1 salle de bains, 2 wc.

Les repas seront préparés par le groupe. Une participation sera demandée pour les actes de la vie quotidienne en fonction des possibilités de chacun. Possibilité d'accueillir un couple.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à C223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

314 km en 3h00 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Berck sur Mer / Côte d'Opale

Du 29 juillet au 12 août 2023

VOTRE LIEU DE SEJOUR

La Côte d'Opale région côtière des Haut-de-France bordant la Manche et la Mer du Nord face aux falaises anglaises commence au nord à la frontière belge pour se terminer au sud à la Baie d'Authie voisin de la Baie de Somme (+ de 120 km). La Côte d'Opale regorge de trésors à découvrir et réunit beaucoup d'atouts touristiques : les plages de sable fin, falaises, espaces naturels, dunes, Marais, de nombreux Monuments historiques tel que la vieille ville de Boulogne-sur-Mer, la citadelle de Montreuil-sur-Mer, la Colonne de la Grande Armée et les beffrois de Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Calais, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

AU PROGRAMME

Promenades le long de cette côte avec des panoramas exceptionnels notamment sur le site du Cap Blanc Nez et du Cap Gris Nez. Découverte de la gastronomie du terroir, la carbonnade flamande, les fruits de mer, sans oublier les fameuses Moules Frites ! Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Résidence de Tourisme***, en chambre de deux ou trois personnes. En pension complète. Chez Mireille Reingam-Park est situé à Berck-sur-Mer, à 800 mètres de la plage et à environ 1,5 km du centre-ville. La résidence de Tourisme bénéficie d'une situation privilégiée à quelques kilomètres de la Baie d'Authie et de la Baie de Somme. Animations tous les soirs.



PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

575km en 5h 30 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Djerba Resort / Djerba (Tunisie)

Du 30 juillet au 6 août 2023

VOTRE LIEU DE SEJOUR

L'hôtel Djerba Resort, se trouve à 400 mètres d'une superbe plage de sable fin et proche du centre touristique de Djerba. La luxuriante palmeraie de 6 ha et une animation assurée par une équipe de professionnels vous garantissent un séjour complet.

Situé au cœur d'une luxuriante palmeraie de 6 hectares dans la zone touristique la plus animée et commerciale de Djerba, l'hôtel Djerba Resort and Spa se trouve à 25 km de l'aéroport, à 3 km de Midoun et à 15 km de Houmt Souk (la capitale de l'île). L'hôtel se trouve à 400 mètres d'une magnifique plage de sable fin (navettes gratuites toutes les 20 à 30 min en saison).

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

L'hôtel dispose de 416 chambres réparties sur 2 étages avec ascenseur dans un bloc central et 2 blocs extérieurs avec patio jardin.

Les chambres de l'hôtel Djerba Resort jouissent d'une climatisation (du 15 juin au 15 septembre), d'une salle de bains avec sèche-cheveux, télévision satellite, téléphone, terrasse ou un balcon. Petit réfrigérateur-bar et coffre-fort sur demande et avec supplément.

CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ OBLIGATOIRE ET VALABLE PLUS DE 6 MOIS APRES LE RETOUR.



PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B222

TRANSPORT

 Voyage en avion.

 Les transferts aéroport / hôtel / aéroport en autocar. Les visites programmées en autocar

LIEU DE DEPART

Nantes.

BON À SAVOIR

- Durée du vol : 3h 00
- Monnaie : Dinard Tunisien
- Pas de décalage horaire
- 1 bagage de 15kg en soute inclus
- 1 bagage à mains : 10kg maxi (40x25x20)
- Produits interdits dans les bagages à mains : tous les objets coupants ou pointus, tous liquides tels que gels, substances pâteuses, lotions, mélanges liquides/solides et contenus des récipients sous pression (exemple : boisson, sirop, parfum, dentifrice, gel, mousse à raser, aérosol...). Des exceptions peuvent être accordées sur justificatif médical.
- Carte nationale d'identité en cours de validité obligatoire.

PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 Couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2123 €
avec assurance annulation

2020 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente

Modalités d'inscription

Avant le 8 janvier 2023, auprès de l'association.

3 choix de séjours seront demandés lors de l'inscription.

Votre inscription vous sera ensuite confirmée à partir du 15 janvier 2023.

Dés lors, notre agence vous adressera un bulletin d'inscription pour validation du séjour.

Pour toute information, veuillez contacter l'association au **07 85 72 20 24**.



ASSOCIATION
L'AVANT DEUX

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

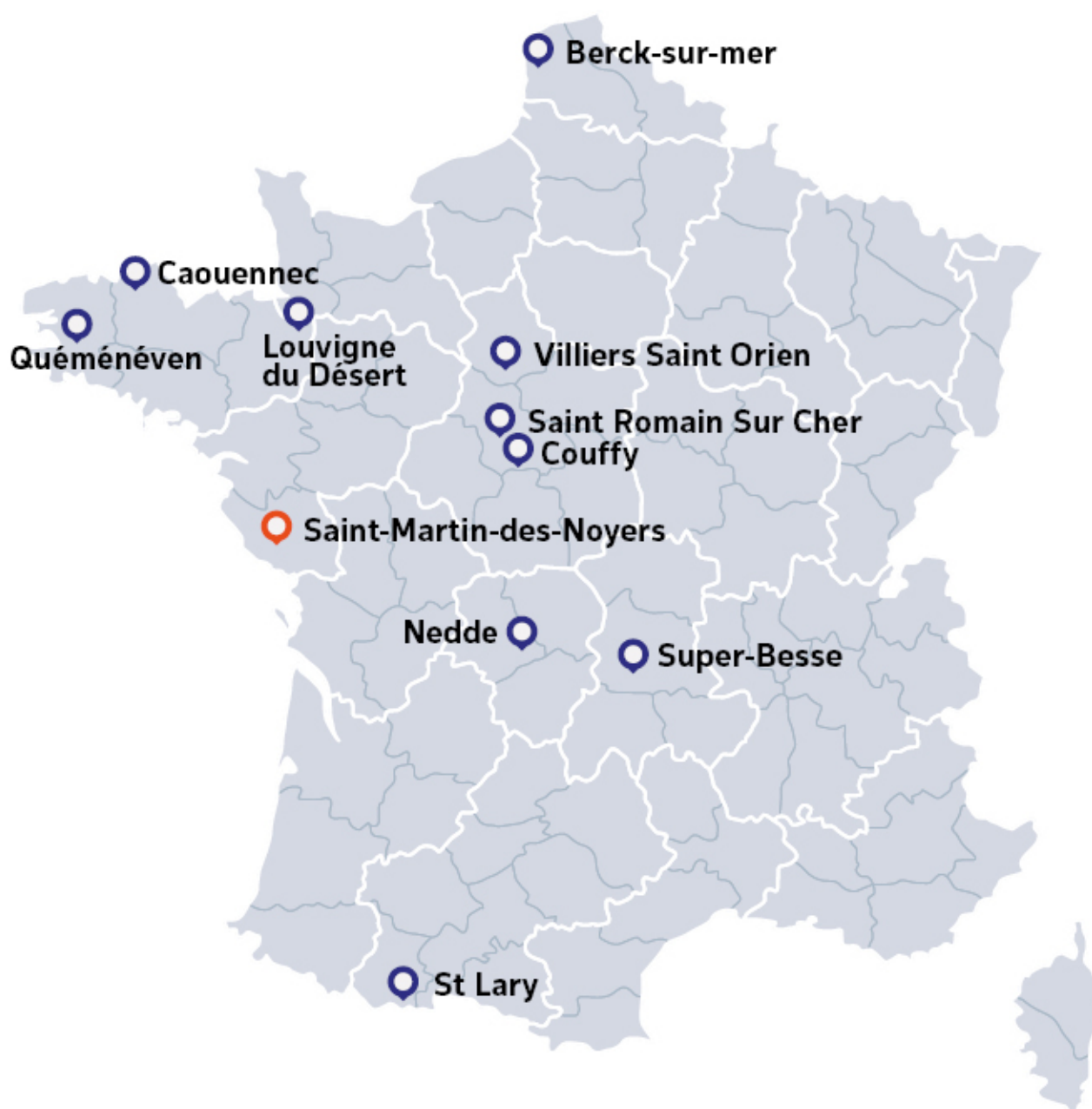
- La préparation des séjours
- Les mini-groupes de vacanciers
- L'accompagnement des vacanciers
- Les départs directs depuis la Vendée
- Le recrutement et la formation des accompagnateurs
- La permanence téléphonique et l'assistance pendant les séjours





Récapitulatif des séjours 2023

PAGE	LIEU	DATE	TYPE	Pension	PRIX avec assurance	PRIX sans assurance
4	Villiers Saint Orien	Du 29/07 au 12/08	Gîte adapté	Pension complète sur site	2123 €	2020 €
5	Saint Romain Sur Cher	Du 29/07 au 12/08	Gîte	Gestion libre	2123 €	2020 €
6	Quéménéven	Du 29/07 au 12/08	Gîte	Gestion libre	2123 €	2020 €
7	Caouennec	Du 29/07 au 12/08	Gîte	Gestion libre	2123 €	2020 €
8	Louvigne du Désert	Du 29/07 au 12/08	Gîte	Gestion libre	2123 €	2020 €
9	St Lary	Du 29/07 au 12/08	Centre de vacances	Pension complète sur site	2123 €	2020 €
10	Nedde	Du 29/07 au 12/08	Gîte	Gestion libre	2123 €	2020 €
11	Super Besse	Du 29/07 au 12/08	Gîte	Pension complète sur site	2123 €	2020 €
12	Couffy	Du 29/07 au 12/08	Gîte adapté	Gestion libre	2123 €	2020 €
13	Berck sur Mer	Du 29/07 au 12/08	Hôtel	Pension complète sur site	2123 €	2020 €
14	Djerba	Du 30/07 au 6/08	Gîte	Gestion libre	2123 €	2020 €





Trousseau à prévoir (séjour de 15 jours en France)

Prévoir un seul gros sac si possible – Possibilité de faire des lessives sur place

NECESSAIRE DE TOILETTE

- Savon, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, shampoing, coton tige...
- Serviettes de toilette ou drap de bain suivant les préférences
- Gants de toilettes (si nécessaire)
- Crème solaire et après soleil protection forte...
- Serviettes hygiéniques si besoin
- Rasoir

CHAUSSURES

- 1 paire de chaussons
- 1 paire de baskets ou de chaussures de marche
- 1 paire de chaussure de ville

VETEMENTS & ACCESSOIRES

- 10 slips au moins
- 10 paires de chaussettes
- 3 pyjamas
- 1 pull léger et un pull épais
- 3 pantalons en fonction de la météo
- 6/7 polos ou chemises, T-shirts
- Eventuellement des maillots de corps
- Bermuda ou short
- 1 maillot de bain
- 1 coupe vent et/ou manteau chaud
- 1 paire de lunettes de soleil
- 1 chapeau pour le soleil (bob, casquette...)
- 1 petit sac à dos
- Mouchoirs ou kleenex

LINGE DE MAISON

- 1 sac à linge sale
- Draps en fonction des gîtes (se référer au courrier précisant les modalités du séjour)
- Alèse si besoin

DIVERS

- 1 pique-nique pour le déjeuner du jour du départ
- Des petits grignotages et une bouteille d'eau pour le voyage
- Des enveloppes timbrées avec les adresses
- 1 appareil photo jetable
- De l'argent de poche dans un porte-monnaie (environ 30-40 €)

AFFAIRES PERSONNELLES

À NOTER

Cette liste peut être différente si vous le jugez nécessaire.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'acheter les pièces manquantes indispensables aux frais de la personne concernée.

Il est indispensable de marquer tous les vêtements, sac à dos et valise au nom du vacancier.

Le Code du tourisme français ayant évolué le 1er juillet 2018, conformément aux dispositions de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, les présentes CGV/CPV (Conditions Générales et Particulières de Vente) seront amenées à être modifiées pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives ainsi que des dispositions du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles qui entrera en vigueur le 25 mai 2018.

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservations ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Dès lors, à défaut des dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tel qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

AVITA VOYAGES BARRETEAU a souscrit auprès de la compagnie MMA ASSURANCES (place du Théâtre 85000 LA ROCHE SUR YON), un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

EXTRAIT DU CODE DU TOURISME fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou des séjours.

• **Article R211-5:** Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.
En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte du quelles billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

• **Article R211-6 :** Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés
- 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil
- 3/ Les repas fournis
- 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
- 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement
- 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix
- 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ
- 8/ Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde
- 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10
- 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle
- 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-après
- 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme
- 13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.
- 14/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R.211-15 à R.211-18

• **Article R211-7:** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

• **Article R211-8:** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1/ Le nom et l'adresse du vendeur, et son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur
- 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates
- 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour
- 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5/ Le nombre de repas fournis
- 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
- 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour
- 8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après
- 9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour

lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies

10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour

11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur

12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et prestataire de services concernés

13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus

14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle

15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessus

16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur

17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie : dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus

18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur

19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins 10 jours avant la date pour son départ, les informations suivantes :

- a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur
- b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

20/ La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R.211-6

• **Article R211-9 :** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

• **Article R211-10:** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

• **Article R211-11:** Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R.211-6, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé réception :

- Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées
- Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

• **Article R211-12:** Dans le cas prévu de l'article L211-15 lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

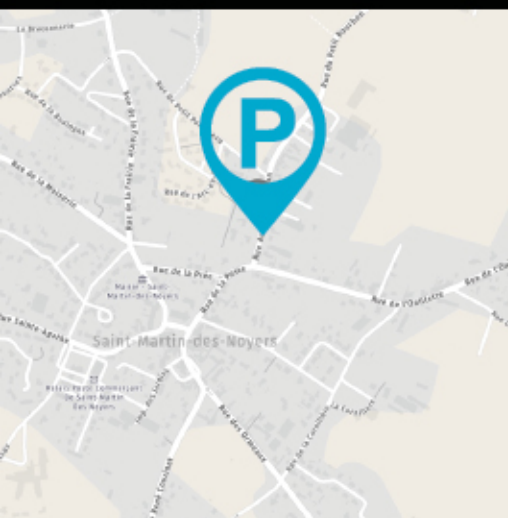
Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

• **Article R211-13:** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R.211-6

Conformément à la loi informatique et liberté, le client bénéficie d'un droit de rectification concernant les informations mentionnées sur le présent document.



PARKING VOYAGES BARRETEAU

83 RUE DU PETIT BOURBON
85140 ST MARTIN DES
NOYERS

**DIRECTION : L'OIE, DANS ST
MARTIN DES NOYERS**



AVITA VOYAGES BARRETEAU

Révélateur d'émotions...

AGENCES DE VOYAGES AVITA

CHANTONNAY 85110

72 rue nationale | 02 51 46 80 19

Mardi - Mercredi - Vendredi de 9h à 12h

www.avita-voyages.fr



avitavoyagesbarreteau



Avita Voyages Barreteau

TRANSPORTS BARRETEAU

www.barreteau-autocars.com



ASSOCIATION L'AVANT DEUX

VACANCES & LOISIRS ADAPTÉS AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES